LA CHAUSSEE, MON VILLAGE

N°61
Décembre 2023

Bulletin d'informations municipales et de la vie associative

SOMMAIRE

Le mot du maire	3
Informations Municipales	4 - 5
Dates à retenir	6
Etat civil	6
Animation	7 - 8
APE (Association des Parents d'Elèves)	9
AFR (Association Familles Rurales)	10 - 11
FCC (Football Club Chausséen)	12
Société de Chasse	13
UNC (Union Nationale des Combattants)	13
Centre de secours de La Chaussée sur Marne	14
L'amicale des Sapeurs-Pompiers Chausséens	14
Association La Chaussée sur Marne, Histoire et Patrimoine	15 – 16
CCS (Centre Culturel et Sprotif)	17
Adresses Utiles	18
Bien Vivre Ensemble	19
Comptes rendus des réunions du Conseil Municipal	20 à 30

Si vous souhaitez paraître dans les prochaines éditions, rapprochez-vous de la Mairie

Mot du Maire

Vous avez dû voir dans la presse que nous souhaitons rejoindre la communauté de communes voisines de la Moivre à la Coole. Nous disposons chez eux de commerces, de services, des cabinets médicaux, de pharmacie… Nous en sommes aux prémices et des études financières sont en cours. Nous vous informerons bien entendu au fil du temps de l'évolution de cette affaire. A cet effet, nous vous proposons de répondre à un sondage joint dans ce bulletin à remettre dans la boite aux lettres de la mairie.

Après deux ans d'attente, nous avons enfin commencé les travaux d'enfouissement des réseaux de la rue du Colonel CAILLOT. Il a fallu attendre l'accord des subventions et la délégation du Syndicat de la Vallée du Fion pour le remplacement du réseau d'eau potable. C'est l'entreprise COLAS qui a été retenue pour la réfection des canalisations du pluvial en très mauvais état. En début d'année, le SIEM interviendra pour l'enfouissement des réseaux électriques, télécom et éclairage public. Puis l'entreprise COLAS terminera le réseau pluvial et la réalisation des trottoirs. Enfin pour terminer, Le Département remplacera l'enrobé de la route. Je suis désolé pour la gêne occasionnée aux riverains pendant ces travaux et vous remercie pour votre patience.

En deuxième chantier, l'aménagement de la place de la mairie, commencé par des bénévoles du Conseil Municipal sera terminé en fin d'année par l'entreprise PROVOOST.
Le troisième chantier concerne l'église de COULMIER, classée monument historique, dont l'état se dégrade. Notre AMO (assistant à maître d'ouvrage) nous aide dans les démarches d'appel d'offres d'architectes afin d'établir un état des lieux et la priorité des travaux à réaliser. Le résultat nous permettra de lancer un autre appel d'offre d'entreprises, puis de demander les subventions auprès de la DRAC, la Région, le Département etc.
Je remercie la Présidente et les membres de l'Association Chausséenne HISTOIRE ET PATRIMOINE qui nous aide financièrement et nous accompagne dans ce grand projet de rénovation qui pourra se réaliser par étapes sur plusieurs années.

Je remercie également toutes les associations culturelles et sportives qui nous offrent des animations formidables tout au long de l'année et je vous engage, si vous avez du temps libre, à les rejoindre pour les aider et les encourager car sans tous ces bénévoles la vie du village ne serait pas ce qu'elle est. Vous trouverez dans ce bulletin le résumé de leurs nombreuses activités de l'année pour les petits et les grands.

Les adjoints et tout le Conseil Municipal se joignent à moi pour vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année et vous présenter leurs meilleurs vœux de santé, de bonheur et de réussite pour l'année 2024.

André CASTAGNA

Informations Municipales

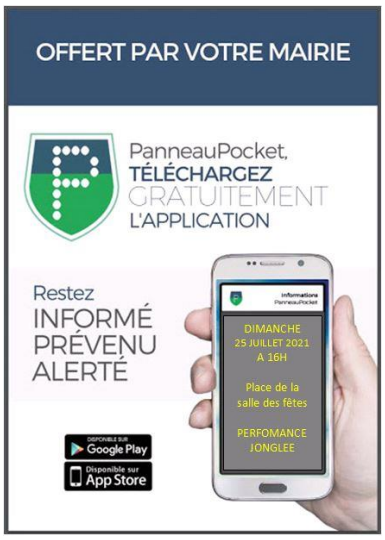

La Mairie

Lundi de 8h30 à 10h30
Mercredi de 10h30 à 12h00
Vendredi de 16h30 à 18h00

Téléphone : 03.26.72.94.87
Mail : lachausseesurmarne@wanadoo.fr

L'Agence Postale Communale

Lundi et Mardi de 10h30 à 12h30
Jeudi et Vendredi de 13h45 à 16h15

Téléphone : 03.26.72.37.72

Réclamations : 3631

Collecte des déchets

Le lundi matin pour le tri sélectif (sacs jaunes)
Le mercredi matin pour les ordures ménagères

Les poubelles doivent être sorties la veille du ramassage
Les sacs jaunes sont à récupérer en Mairie

Accès aux déchetteries

Vitry-le-François

Carte à demander à la mairie

Horaires
Semaine 10h-12h et 14h-18h
Samedi 9h30-12h et 13h30-18h

Pogny

Formulaire d'inscription à demander à la mairie

Horaires
Mardi 9h-12h et 14h-18h
Vendredi 9h-12h et 14h-18h
Samedi 9h-12h30

PS : Merci de respecter le voisinage

PS : Merci de respecter le voisinage et le tri

La Bibliothèque

Dates d'ouverture de la bibliothèque 2024

Mercredi de 14H à 15H30	Vendredi de 16H à 17H30
10 Janvier	12 Janvier
24 Janvier	26 Janvier
7 Février	9 Février
21 Février	23 Février
6 Mars	8 Mars
20 Mars	22 Mars
3 Avril	5 Avril
17 Avril	19 Avril
	3 Mai
15 Mai	17 Mai
29 Mai	31 Mai
12 Juin	14 Juin
26 Juin	28 Juin
10 Juillet	12 Juillet
7 Août	9 Août
21 Août	23 Août
4 Septembre	6 Septembre
18 Septembre	20 Septembre
2 Octobre	4 Octobre
16 Octobre	18 Octobre
30 Octobre	
13 Novembre	15 Novembre
27 Novembre	29 Novembre
11 Décembre	13 Décembre
	27 Décembre

Assistante Maternelle

- Mme Audrey BONNAIRE 03.26.72.82.74
- Mme Elodie GACQUERRE 06.45.13.81.81
- Mme Gwendoline MARY 06.48.04.17.08
- Mme Sylvie VAN DEN BIL 03.26.72.96.77

DATES A RETENIR

La galette	12 Janvier 2024	APE
Bal Année 80/90	24 Février 2024	Familles Rurales
Carnaval	9 Février 2024	APE
Brocante	07 Avril 2024	Familles Rurales
Porte ouverte Centre de Secours	Juin 2024	Sapeurs-Pompiers
Kermesse	14 Juin 2024	APE
Tournoi Pétanque	22 Juin 2024	FCC
Méchoui	14 Juillet 2024	FCC et Municipalité
Fête patronale	31 Août et 1er septembre 2024	Municipalité
Pièce de théâtre Les Sarrybiens	Septembre 2024	CCS et Municipalité
Loto	20 octobre 2024	Familles Rurales
Salon du Livre	08 Décembre 2024	CCS et Municipalité

ETAT CIVIL

Bienvenue à :

Adam BALLAND, né le 14/01/2023
Eden CAUTRUPT, né le 22/03/2023
Arthur PRUD'HOMME, né le 11/07/2023
Nino GIBONI, né le 31/07/2023
Hazel SERRURIER, né le 11/09/2023

Voeux de bonheur à :

Cassandre PETIT et Jérémie SPIRE, le 27/05/2023
Audrey GAVOIS et Lilian TERNOIR, le 27/05/2023
Karine LEBLOIS et Christophe GERAND, le 27/05/2023

Condoléances aux familles de :

Mr Michel BARDON, le 12/07/2023
Mr Patrick BARROIS, le 21/07/2023
Mr Denis ROUSSEL, le 14/09/2023

Les familles mentionnées dans cette liste ont donné leurs accords.

Animations

Récapitulatif des animations proposées par la municipalité et les associations

Vous avez été nombreux à répondre présent à tous ces moments festifs. Ces manifestations répondent à des enjeux d'animations et de convivialité, et permettent aussi des partenariats avec les associations afin de créer une dynamique de vie locale.

Théâtre

Pour la deuxième année consécutive la municipalité avec la participation du CCS ont organisés la venue des **Sarrybiens**, qui a séduit de nombreuses personnes, leurs permettant de passer une soirée de franche « rigolade » et de bonne humeur avec leurs deux nouvelles pièces jouées à la perfection.

Rendez-vous est pris pour l'année prochaine,
on vous attend encore plus nombreux.

Pâques

La Municipalité et l'APE ont renouvelés l'après-midi chasse aux œufs pour les enfants qui s'est déroulé dans la salle des fêtes à cause du temps incertain et qui a permis de réunir bons nombres d'enfants pour participer à divers jeux, coloriages, énigmes, rébus.... et qui s'est terminé par un goûter et remise d'un petit cadeau pour chacun.

Méchoui

La Municipalité a aidé le Club de Foot qui a organisé un méchoui permettant aux nombreux participants de passer une très belle journée parfaitement organisée. La Mairie remercie Didier, Franck et Fabien pour les heures passées afin de régaler nos papilles ainsi que les pompiers pour le prêt et montage des barnums.

Fête patronale

Le 1er week-end de Septembre a lieu la fête patronale dans notre beau village de La Chaussée. Cette année elle a eu lieu les 2, 3, et 4 sept. Quelle jolie fête ! Elle rassemble petits et grands autour des manèges, des autos tamponneuses, des jeux et des friandises. Tout le monde se rencontre et prend des nouvelles. C'est un moment convivial d'échanges. On raconte l'été, on raconte la rentrée des classes, tous réunis, ensemble, on parle avec nos anciens, on voit les jeunes, combien ils grandissent, on parle des futurs projets, on découvre les nouveau-nés... bref, ce sont de joyeuses journées qui nous lient.

L'Amicale des Sapeurs-Pompiers a grandement contribué à la fête. En effet, ils ont fort travaillé durant tout le week-end pour nous offrir des saucisses-merguez-frites le midi et le soir ainsi que des crêpes (un vrai délice !) et des gâteaux. Et puis le champagne, les bières et les boissons diverses et le plaisir de se retrouver ont rendu la fête fort joyeuse et amicale. Se poser pour boire un coup entre amis et en famille, profiter de manger sans avoir à faire la cuisine, regarder les enfants s'amuser, c'est du bonheur tout simplement. L'Amicale des Sapeurs-Pompiers nous a permis de vivre tout cela alors nous leur disons tout simplement UN GRAND MERCI. Ils jouent un grand rôle dans notre village et

ils ont permis, pendant la fête, de resserrer les liens des gens entre eux. BRAVO !!!M. le Maire les remercie grandement.

Ensuite, dans l'après-midi du dimanche a eu lieu le spectacle !... C'est la 3ème année qu'a lieu un spectacle porté par le département avec LE THEATRE DES ROUTES et organisé par FURIES. Les deux premières années nous avons reçu la troupe TOUT EN VRAC avec le spectacle LA CUISINIERE, et les SŒURS GOUDRON avec le spectacle LA-BAS. Spectacles qui ont rencontré un franc succès. Que dire de celui de cette année ?... Pffftttt... FLOP !!!... Il n'a pas été à la hauteur de ce que nous attendions. Il faut dire qu'il s'agissait d'un spectacle intimiste qui ne correspondait pas au climat de la fête. Pourtant la jeune artiste a donné tout ce qu'elle pouvait et nous étions tristes pour elle. La Compagnie SCHREU présentait IMBROGLIO ! Pour tout vous dire il était prévu un autre spectacle très dynamique de bascule coréenne qui nous aurait fait vibrer. Mais au tout dernier moment la troupe n'a pas pu faire son spectacle, désistement catastrophique ! Snif ! La nouvelle personne qui travaille aux FURIES nous a assuré qu'IMBROGLIO nous conviendrait. Pas du tout ! Nous le lui avons dit. Voilà c'est dit.

Mais ensuite il y a eu une démonstration de BODY KARATE qui nous a redonné le sourire. C'est pétillant, sympathique et plein d'énergie ! On a tous envie de s'y mettre. D'ailleurs les cours ont lieu chaque semaine à La Chaussée. BRAVO à MME THOMAS pour ces cours qui redonnent la pêche!

Ce fut une belle fête qui nous a donné beaucoup de joie. Vivement la prochaine !

Repas des aînés

La Municipalité a donné rendez-vous à nos aînés de la Chaussée, Ablancourt et Aulnay comme l'an passé au clos de Mutigny dont la réputation n'est plus à faire et qui s'est confirmé une fois de plus. La journée fut gourmande, conviviale et surtout a permis de réunir près de 80 personnes heureuses de se retrouver et d'échanger autour d'une bonne table.
Pour les personnes, trop âgées pour se déplacer, un colis de douceurs leur a été offert.

Déco

La municipalité a réalisé cette année plusieurs thèmes de décoration dans le village, suivant la saison comme le montre ces quelques photos. A savoir : Pâques, été, automne, Noël, et l'école.

Des sapins sont installés pour la déco de Noël et sont à la disposition de tous pour les décorer. La boite aux lettres pour les courriers au Père Noël sera aussi remise. N'hésitez pas à lui écrire, il se fera une joie de répondre à chacun.

Chausséennes, Chausséens, vos idées d'animations sont les bienvenues.
N'hésitez pas à en faire part à la Mairie

Association des Parents d'Elèves
du groupement scolaire d'Ablancourt – Aulnay l'Aître – La Chaussée sur Marne

C'est avec joie, le 3 mars 2023, que les enfants ont défilé déguisés dans les rues du village avant de venir s'amuser et se restaurer en famille lors du Carnaval.

En avril, nous avons apporté notre aide à la municipalité lors d'une après-midi "chasse aux œufs" qui, au vu de la météo ce jour-là, s'est déroulée dans la salle des fêtes. Les enfants de l'école ont apprécié les activités proposées, suivies d'un goûter (gâteaux confectionnés avec affection par les bénévoles de l'événement et des boissons offertes par l'APE), ainsi que des jolis lots offerts par la commune.

Une tombola a été organisée en juin pour gagner des cartes cadeaux valable chez Carrefour.

Comme chaque fin d'année scolaire, les CM2 ont reçu un cadeau pour leur entrée au collège, mais le traditionnel Stylo plume a été remplacé par un stylo quatre couleurs et un critérium, plus appréciés par la nouvelle génération. Tous les élèves de l'école ont eu un Mister Freeze le dernier jour d'école.

L'APE offre également un goûter à tous les élèves de l'école lors des évènements sportifs tels que le cross et l'après-midi athlétisme, et à la veille des vacances scolaires. Cette année, le cross n'a pas eu lieu de la même façon que les années précédentes. L'école primaire a participé à la course "Courir pour eux" qui a eu lieu le 29 septembre 2023 à Mourmelon, l'APE a soutenu les institutrices qui ont rendu la participation des élèves à cet événement possible. La course a permis de récolter 21 753€ remis à l'association Roseau, dont 1 100€ venant des dons récoltés par l'école.

Lors de l'assemblée générale qui a eu lieu le 22 septembre dernier, de nouveaux parents ont rejoint notre belle équipe. Nous ne sommes jamais trop nombreux pour mener à bien nos actions. De plus, l'équipe actuelle se prépare à passer le relais pour les années à venir, hé oui, nos enfants grandissent et se rapprochent tous, petit à petit, du collège !

Le 21 octobre, une soixantaine de petits monstres sont venus s'éclater lors de la boom d'halloween. Jeux, danses, bonbons et goûter, tous les éléments étaient réunis pour passer une superbe après-midi. Le lendemain, c'est 14 exposants qui ont pris place dans la salle des fêtes pour la Journée Shopping qui fut, une fois encore, une belle réussite.

Mais l'année n'est pas encore terminée et la magie de Noël est en chemin. Le 18 décembre, le Père Noël passera la matinée à l'école, la hotte remplie de livres pour tous les enfants. L'après-midi, un spectacle présenté par « A tes souhaits production » aura lieu à la salle des fêtes pour les enfants de l'école, et l'APE a invité la micro-crèche Les cHOCos'diles à profiter de ce spectacle. A leur retour à l'école, un goûter sera offert à chaque enfant.

Nous remercions toutes les personnes qui de près ou de loin, physiquement ou financièrement, soutiennent l'association et ses projets. Merci à Messieurs les maires des trois Communes et leurs conseillers, les pompiers de la caserne de La Chaussée, Bragard Optique, mais également merci aux institutrices avec qui nous collaborons presque quotidiennement.

Pour de plus amples renseignements ou nous faire part de vos suggestions, vous pouvez nous contacter par email à l'adresse suivante, ape.lachausseesurmarne@gmail.com. Il y a également une boîte aux lettres à la droite de l'école, et vous pouvez nous suivre sur la page Facebook « APE La Chaussée sur Marne » pour tous les futurs rendez-vous à ne pas manquer.

Nous vous souhaitons à tous de belles fêtes de fin d'année !

L'APE est un créateur de souvenirs pour nos enfants, voilà notre seule motivation.

L'Association FAMILLES RURALES, c'est l'affaire de TOUS

Le nouveau bureau est constitué de :

Présidente : JULIE BELY
Vice-président : MICKAEL GIBONI
Trésorière : BAPTISTE QUESNE
Secrétaire : BRIGITTE ROBIN

Nous souhaitons la bienvenue à nos nouveaux membres : Mauricette Leblanc, Dominique Bardon et Mickaël Giboni

L'association Familles Rurales a pu, cette année, reprendre toutes ses activités.

En Janvier, le loto a fait son grand retour, environ 200 personnes sont venues tenter leur chance pour gagner le gros lot (Bon d'achat chez Leclerc) ainsi que de nombreux autres lots. Nous remercions le Garage Aubert, le Champagne Bertrand Lapie, la Ferme du Châtel Gourmet, le Fleuriste de Pogny, pour les lots offerts. Le prochain loto sera le 20 octobre 2024.

En février nous avons organisé le bal années 80/90. Plus de 130 personnes se sont défoulées sur le dance floor. En 2024, le bal est programmé au 24 Février.

En avril, l'organisation de la brocante fût très perturbée par une météo très capricieuse qui a fait fuir nos exposants et les visiteurs. Malgré ces aléas, les bénévoles étaient motivés et ont su œuvrer dans la bonne humeur. Nous vous retrouverons le 7 avril 2024 pour la prochaine édition, sous le soleil cette fois-ci.

Le centre de loisirs des Zébulons est ouvert tous les mercredis et à chaque première semaine de vacances pour les enfants de 3 à 12 ans. Lisa et Virginie encadrent les enfants des trois communes et les alentours en proposant diverses activités et sorties suivant des thèmes bien définis.
Cet été plus de 45 enfants ont été accueillis sur le mois de Juillet et la dernière semaine d'Août. Différentes sorties ont eu lieu : ZigZag Parc, Kidoom, le Lac du Der (Jet Ski, bouée tractée), venue des poneys…

Malheureusement il n'y a pas eu de club et camp ado par manque d'animateurs, nous espérons pouvoir les réorganiser cet été.
Pour tous renseignements ou inscription : Lisa au 07 67 42 65 12 ou les.zebulons.51240@gmail.com.

Familles rurales propose, depuis septembre, une nouvelle activité : le Body Karaté. Isabelle dispense un concept alliant des mouvements de Karaté à un rythme cardio, le tout en musique et dans la bonne humeur, tous les lundis de 19h à 20h à la SDF de La Chaussée sur Marne.

Familles rurales continue ses activités permanentes :
- Le club joie de vivre le lundi de 14h à 18h à la SDF de La Chaussée sur Marne
- Le Yoga le Jeudi de 14h à 18h à la SDF de La Chaussée sur Marne
- Le Tarot le jeudi de 14h à 18h, depuis peu l'activité se déroule à la SDF d'Ablancourt
- L'aide à domicile auprès de Mme BELY au 07 57 49 21 66

Pour l'année 2024, Familles rurales va continuer ses activités et réfléchis à de nouvelles.

MICRO-CRECHE « Les cHOCos'diles »

Voilà 14 ans que la structure est ouverte dans la commune de La Chaussée sur Marne et géré par l'association Familles Rurales. La micro crèche accueille les enfants à partir de deux mois et demi et jusqu'à six ans. Actuellement, il y a entre neuf à quatorze enfants suivant les jours. Il reste donc des places pour des enfants qui peuvent venir quelques heures par semaines.

Oui, une maman qui veut prendre un peu de temps pour elle ou pour permettre à un enfant de connaitre la collectivité avant l'entrée à l'école, c'est possible ! Les enfants sont accueillis suivant les besoins des parents. Une passerelle avec l'école a lieu entre janvier et juin pour les enfants de la crèche mais aussi ceux qui la fréquentent avec leur assistante maternelle. Ils participent à ce temps d'éveil à l'école une fois par mois s'ils ont trois ans dans l'année scolaire.

Depuis septembre 2023, il y a des séances de médiation animal. Elles permettent aux enfants de canaliser leurs émotions et de favoriser les interactions. La présence du chien encourage les enfants à travailler en équipe pour prendre soin de l'animal. Pour l'enfant, le contact avec l'animal est un concentré de bienfaits.

Les résidents de la villa Beausoleil de Loisy viennent de temps en temps rendre visite aux petits, des moments chaleureux pour tous sont partagés.

L'équipe encadrante se compose maintenant de Caroline référente, Victoria, Ludivine, Margaux et Méline (remplacée pour congés maternité par Sandrine) Elles sont qualifiées et expérimentées et suivent des formations internes régulièrement.

La formation « communication gestuelle associée à la parole pour les bébés » va être dispensée à toute l'équipe pour répondre au projet pédagogique de la structure. D'autres formations sont en projet pour permettre un accueil encore plus propice au bien-être des enfants. (Snoezelen, la bienveillance, le massage pour bébé et la relaxation par le jeu).

Vous êtes parents ou futurs parents et vous souhaitez plus de renseignements :06 83 63 73 48, vous pouvez déposer une pré-inscription sur le site MEEKO sans engagements :
https://les-chocosdiles.meeko.site/registration

Toutes ces actions contribuent à la convivialité entre les habitants de nos communes.

Toute proposition de nouvelle activité sera la bienvenue

Petit rappel, nous avons toujours besoin de bénévoles alors si le cœur vous en dit rejoignez-nous.

FCC - FOOTBALL CLUB CHAUSSEEN

Pour la saison 2023-2024, le club compte 39 licenciés enfants
Aujourd'hui, grâce aux différentes ententes avec le CLUB DE LISSE et le CLUB DE SOMSOIS, nous arrivons à faire 5 équipes (U7 - U9 - U11 - U13 et U16) qui sont entrainés par des parents bénévoles, un grand MERCI à eux.

Les entraineurs se donnent à fond afin que les joueurs s'épanouissent sur le terrain et qu'ils se respectent entre eux.

Notre premier concours de pétanque a eu lieu le 10 juin 2023, 22 équipes ont pris plaisir à se confronter sous un immense soleil. Cette journée sera reconduite le 22 Juin 2024.

Avec l'aide du conseil municipal, nous avons organisé un méchoui le 14 juillet 2023. 134 personnes se sont rassemblées à cette occasion au terrain de foot afin de déguster un merveilleux repas, un grand MERCI aux cuistots Didier, Fabien et Franck. Ce fut une excellente journée avec le soleil, le tout dans la joie et la bonne humeur. Nous remercions les Pompiers pour l'installation et le prêt des tentes. Nous avons eu l'honneur d'avoir une représentation du groupe de BODY KARATE de l'ASPTT, nouvelle activité au village avec Familles Rurales depuis septembre 2023. Cette manifestation sera renouvelée le 14 juillet 2024.

Pour fêter la fin d'année 2023, le club a offert un après-midi à la CITE DES GLACES à tous les licenciés. C'est dans la bonne ambiance que les enfants, les parents et les bénévoles se sont retrouvés.

Nous remercions -les bénévoles qui font vivre le club ainsi que nos sponsors
-les Chausséennes et les Chausséens lors du passage de nos joueurs pour la vente des calendriers

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à nous contacter par mail à chausseen.fc@marne.lgef.fr ou à venir aux entrainements le mercredi de 18h à 19h30.

Nous vous souhaitons de joyeuses fêtes de fin d'année, ainsi qu'une bonne année 2024

Société de chasse

Ensemble soyons vigilants : petit rappel pour la sécurité de tous.

Les panneaux et leurs significations :

Positionné sur **un chemin**
Une battue aux gros gibiers est en cours
Des tirs à balle peuvent être tirés.

Positionné sur **une route**
Une battue est en cours,
Des animaux peuvent traverser la route (gibiers, chiens de chasse)
Adaptez votre vitesse

Les membres de la société de chasse vous souhaitent de très bonnes fêtes de fin d'année.

Fédération Union Nationale des Combattants

Reconnue d'utilité publique par Décret du 20 mai 1920

Nouvelles Générations – Opérations Extérieures
Groupe de la MARNE

Des plaines et monts de Champagne à la forêt d'Argonne

L'association de La Chaussée sur Marne,

Remercie la population de sa participation aux hommages rendus aux morts pour la France lors des manifestations du 8 mai et du 11 novembre.

Le 8 mai 2023, comme chaque année la commémoration fut ponctuée par la lecture des noms des morts pour la France, la Marseillaise et le Chant des partisans ; malgré le vieillissement des membres de l'association cette cérémonie fut la première occasion pour Yanis Loisillon, 15 ans, de faire ses preuves en tant que porte drapeau stagiaire, merci à lui.

Le président d'honneur Mr Michel Hance a remis le Titre de Reconnaissance de la Nation à Cédric René, OPEX, devant le Maire, ses Adjoints et une délégation des sapeurs-pompiers.

L'association UNC la Chaussée sur Marne, présente ses condoléances à la famille de Mr Michel Catry, ancien AFN, récemment disparu ; elle remercie la municipalité pour le fleurissement du monument aux morts lors des hommages rendus aux combattants de tous les conflits.

L'association accueille en son sein les soldats de France, les Opex, ainsi que les volontaires désirant faire perdurer le devoir de mémoire en tant que membres associés.

Venez nous rejoindre.

Centre de secours de La Chaussée sur Marne

Le centre de secours de La Chaussée sur Marne compte aujourd'hui 40 sapeurs-pompiers (7 femmes et 33 hommes). C'est un centre de volontaires. Dix nouvelles recrues sont venues gonfler les rangs cette année.

Le centre a assuré 390 interventions à ce jour, sur les 19 communes qu'il défend.

51 % pour des secours à personnes *24 % pour de l'incendie*
15 % pour des opérations diverses *10% pour des accidents sur voie publique.*

Au printemps 2023, le centre a été doté d'un nouveau véhicule servant au balisage, a la signalisation et à l'abordage des véhicules accidentés.

Vous avez certainement remarqué des panneaux publicitaires représentant un sapeur-pompier et une star, dans les différentes communes que vous traversez. Ceci correspond à une campagne pour la promotion du volontariat (car les pompiers recrutent). Cette campagne se finira mi-décembre et reprendra au deuxième trimestre 2024.

Pour finir, le centre de secours aura 20 ans en 2024, une porte ouverte sera organisée en juin pour fêter cet anniversaire. Les sapeurs-pompiers seront heureux de vous accueillir et de vous montrer leur savoir-faire par de multiples activités.

LIEUTENANT BONETTI
Chef du centre de secours

L'amicale des Sapeurs-Pompiers Chaussées

Retour sur les manifestations de l'année 2023 de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de la Chaussée sur Marne.

Pâques : le dimanche 30 avril, l'amicale a organisé une chasse aux œufs dans la cour du centre de secours suivi d'un repas avec les familles des sapeurs-pompiers

Méchoui du Centre de Secours : le 17 juin, les sapeurs-pompiers et leurs familles se sont retrouvés pour le traditionnel méchoui

Méchoui du 14 juillet 2022 avec le Club de Foot : : les pompiers de La Chaussée sur Marne ont répondu présents pour le montage et démontage des tentes de l'amicale

Fête patronale : : le samedi 2 et dimanche 3 septembre, l'amicale a répondu présente pour tenir la buvette et un point de restauration lors de la fête patronale.
Le dimanche matin, les sapeurs-pompiers de La Chaussée ont également exposés et présentés leurs véhicules

Voyage : Du 01 au 04 novembre, l'amicale a organisé un voyage de 4 jours aux Baléares sur l'île de Majorque pour des moments de cohésions et de convivialités.

Sainte Barbe : le samedi 25 novembre s'est tenue la cérémonie de Sainte Barbe au centre de secours de la Chaussée sur Marne, avec la présence des élus, partenaires du calendrier et familles des sapeurs-pompiers. A cette occasion, médailles, diplômes et galons ont été remis aux sapeurs-pompiers.

Arbre de Noël : le 16 décembre aura lieu l'arbre de Noël du Centre de Secours avec une animation pour les enfants, un goûter, la venue du Père Noël qui distribuera les cadeaux à chaque enfant de sapeurs-pompiers…

Association
« La Chaussée-sur-Marne, Histoire et Patrimoine »

1-Patrimoine environnemental

Opération Nettoyons la nature :
Dans le cadre de l'opération Nettoyons la Nature organisée par les magasins Leclerc, les membres de l'association, de la municipalité et les enfants de l'école ont répondu présents. L'équipe éducative avait préparé les parcours et les horaires dans le village en fonction de l'âge des élèves.

Les deux classes de maternelle se sont déplacées autour de l'école. La classe de Madame Poloni s'est rendue autour de la salle des fêtes jusqu'à l'église de Mutigny, celle de Madame Janez dans le lotissement La Hayotte et le haut de l'avenue Justin Jolly.
Les classes de Madame Bret et Monsieur Dordolo devaient se rendre dans les lotissements Pierre Gillet et Commandant Dupuis puis au bord de la Marne et du terrain de foot. Malheureusement, un gros orage les en a empêchés.
Les enfants ont ramassé de nombreux détritus en les triant. Ils ont ainsi pris conscience de l'importance du respect de la nature pour préserver l'avenir de la planète.

2-Patrimoine architectural

Le projet de restauration de l'église de Coulmier est en cours. La visite des architectes a été retardée par la nécessité de sécuriser l'accès au clocher. L'équipe municipale a réalisé un escalier qui s'intègre parfaitement dans l'édifice et a également renforcé la balustrade.

3-Faire connaître notre patrimoine, notre histoire, notre environnement

- Complètant les panneaux historiques réalisés par l'association, le projet d'un plan du village est apparu nécessaire. Pour cela, nous nous sommes tournés vers le service cartographique de la communauté de communes Vitry Champagne et Der. Avec l'autorisation de Jean-Pierre Bouquet, Simon Miniou a conçu gratuitement à partir des informations que nous lui avons demandées, un plan que l'association a fait imprimer.
Ci- dessous, des extraits du ressenti de Danièle, venue de Seine et Marne pour ces journées.

Ce plan, mis en place par la commune sur la façade de la salle des fêtes, permet de situer les onze panneaux historiques le long d'un itinéraire de découverte du village.

-Journée du Patrimoine 2023 : *les églises étaient ouvertes le samedi 16 septembre de 14 à 18 heures. Une dizaine de visiteurs ont profité des visites commentées.*

4-Vie de l'Association

L'association compte à ce jour 25 adhérents.
Lors de la dernière Assemblée Générale, l'adhésion a été votée à 20 euros. Vous pouvez nous rejoindre, contactez le 0673330572, Nicole Filaine.
La prochaine Assemblée Générale aura lieu en février 2024.

Qui était André Dupuis ?

André DUPUIS *est né à Langres (Haute Marne) en 1876.*
En 1886 il suit son père le Commandant Dupuis de famille Chausséenne à Nancy où il va continuer ses études. Après le baccalauréat, échec au concours d'entrée à Saint-Cyr, engagement au 22-ème bataillon de Chasseurs alpins à Albertville. A sa libération, retour à Nancy, entrée à l'Ecole des Beaux-arts de Nancy le 4 novembre 1901 sous le numéro d'inscription 2102 et dont il sortira le 30 juin 1904 avec un 1er Prix. Après avoir quitté Nancy, il se rend à Paris et entre au Ministère des Colonies en tant que secrétaire et il en devient bien vite le dessinateur attitré en prenant le pseudonyme de ***Jean Kerhor. Jean Kerhor*** *fut un très grand illustrateur aux œuvres connues, admirées, répertoriées, recherchées.*
Il avait une résidence secondaire dans notre village.

Dans votre moteur de recherche :
André Dupuis alias Jean Kerhor
et vous découvrirez son talent

Joyeux Noël et Belle année 2024
à tous
avec cette carte
D'André Dupuis

La Chaussée-sur-Marne, Histoire et Patrimoine Association loi 1901 n°W514000555
Reconnue d'intérêt général

Blog : http://lachaussee-sur-marnehistoireetpatrimoine.hautetfort.com

CCS de la Chaussée-sur-Marne
Centre Culturel et Sportif

Cette année a été marquée par quelques changements, notamment au niveau de la composition du Bureau: L'élection du nouveau bureau a eu lieu le 26 septembre 2023, il est constitué ainsi :

Présidente : Madame Patricia JANSON
Trésorier : Monsieur Thierry COPPIN
Secrétaire : Madame Virginie MAUGER

Diverses activités sont présentées par le CCS :

Le ping-pong :

Petite définition : Activité se pratiquant sur des tables, qui de temps en temps ne sont pas assez grandes, avec des petites raquettes ayant parfois des trous au milieu (ça dépend du joueur), mais toujours pratiquée dans la joie et la bonne humeur.

Avec une quinzaine d'adhérents dont la tranche d'âge se situe entre 16 et 60 ans, le ping-pong est une activité conviviale, qui a permis de créer des liens intergénérationnels.

Théâtre :

Cette année encore, la municipalité avec Le CCS, ont organisé une soirée théâtre : le samedi 29 septembre 2023, les 2 pièces des Sarrybiens ont ravi les spectateurs.

- Une psy pour deux :

Synopsie : Vous prenez deux amis d'enfance que tout oppose, vous y ajoutez un évènement imprévisible, plus un zeste de psychanalyse, vous laissez reposer pendant une petite heure et vous pourrez savourer à quel point l'amitié peut résister aux assauts du temps et aux petits règlements de comptes, le tout servi sur fond de petits lapins…! Bon appétit !!!

- Gros Camion :

Synopsie : L'éternel sujet du couple qui s'interroge, qui doute…Le mari ne supporte plus son épouse. Il n'a rien à lui reprocher mais il dit ne plus l'aimer. Bien entendu il pourrait la quitter mais il ne se sent pas assez courageux pour passer à l'acte. Alors il va élaborer un plan plutôt tordu pour faire en sorte que la décision ne vienne pas de lui. C'est fou comme le cerveau peut regorger d'idées créatrices et saugrenues pour faire aboutir un plan, aussi bizarre soit-il. Pour concrétiser son stratagème il a besoin d'une aide extérieure, quelqu'un en qui il a toute confiance…. Pas sûr qu'il fasse le bon choix…

Salon du livre :

Le salon se tiendra le 10 décembre 2023 cette année encore, du beau monde sera présent :

Le parrain de cette 3ème édition : Axel Sénéquier, auteur de littérature jeunesse, pièces de théâtre et recueils de nouvelles.
Il a reçu plus de cinquante distinctions pour ses nouvelles (Polar dans la ville en 2008, Fureur du noir en 2009, Noires de Pau en 2010...).
Il a publié un recueil de nouvelles noires, des romans-jeunesse ainsi qu'une pièce de théâtre consacrée à Edmond Rostand. Sa pièce "La fête des voisins" a été lue au festival de théâtre de Châtillon sur Chalaronne en 2015
Nous pouvons citer également, Juliette Borges de la Chaussée, Czek, Lolita et le collectif plume.
Petite nouveauté cette année, un fabricant de stylos en bois sera également présent, dont vous pourrez admirer la fabrication car il les fera sur place.

Le CCS vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année.

Adresses utiles

Des Artisans et Commerçants ...
de La Chaussée sur Marne

CHAMPAGNE
BERTRAND-LAPIE
Propriétaire Récoltant
69 Grande rue de Coulmier
51240 LA CHAUSSÉE SUR MARNE
Tél. : 03 26 72 98 03
Email : bertrand.lapie@wanadoo.fr
www.champagne-bertrandlapie.com

GARAGE AUBERT
70 Avenue du Docteur Justin Jolly
51240 La Chaussée sur Marne
Vente et réparation de véhicules toutes marques
garageaubert2@wanadoo.fr
03 26 72 95 03

Clos de Mutigny
Hôtel*** • Restaurant
Réceptions et séminaires
Un havre de paix aux portes du vignoble
Logis

Clos de Mutigny
17 avenue du Docteur Jolly
51240 La Chaussée sur Marne
Tél. : 03 26 72 94 20
Fax : 03 26 72 17 73
closdemutigny@free.fr
Retrouvez-nous sur
www.closdemutigny.com

Gîtes de France
Gîte labellisé 3 épis
pour 6 personnes
au 85 Grande rue de Coulmier
Yves et Monique CHAVARY
gite51g190-chavary@orange.fr
☎03 26 72 97 93

Gîte "A la Maison"
Evadez vous
7 rue de coulmiers
51240
La Chaussée sur Marne
06.74.84.11.09
zami51@orange.fr

Jessa
Coiffure à domicile
Homme - Femme - Enfant
La qualité d'un salon de coiffure à domicile
06 72 88 18 47

Votre Beauté Sublimée
Coiffeuse et Conseillère beauté
Adeline Ancement
07.86.96.03.01

ASTU-FROID
Le froid... mais pas que...
Votre spécialiste énergie renouvelable
- Pompes à chaleur
- Climatisations
- Chambres froides
- Vitrines réfrigérées
06 63 16 70 66
ASTU-FROID : conseils, devis, installation, entretien et dépannage toutes marques.
ASTU-FROID
M. BRET
7 lotissement la hayotte
51240 La Chaussée sur marne
06 63 16 70 66
e-mail: astu-froid@laposte.net
Site web: astu-froid.e-monsite.com

DRC
DIMITRI DESANLIS
CHARPENTE COUVERTURE
06.79.87.45.65
dimitridesanlis@gmail.com

Virginie Guérin
PRATICIENNE EN HYPNOSE
Pour votre bien-être :
Un accompagnement bienveillant par l'Hypnose
1 chemin du four
51240 La Chaussée sur Marne
06 52 52 07 85

Secret Canin
Pour qu'il n'y ait plus de secret entre vous et votre chien
Boudriche Emilie
Educatrice Canin
06.67.47.81.72
secret.canin51@gmail.com
88 B Grande rue de Coulmier
51240 La Chaussée-sur-Marne
Education
Rééducation
Tout âge
Toutes races
Bilan comportemental
Aide au choix d'un chiot
Formation des chiens de chasse
A domicile et en extérieur
https://www.facebook.com/SecretCanin
N°Siret:83901697900024

Z.B
Charpente - Couverture - Zinguerie - Placo
3, rue du Colonel Caillot
51240 LA CHAUSSEE SUR MARNE
Tél. : 03 26 62 39 08 - Port. : 06 79 28 79 38
mail : sasz.b@outlook.fr

BENOIST GEORGE
Ebénisterie Restauration
Tapisserie Décoration
Vente tissu d'ameublement
Téléphone: 03.26.41.00.00
Portable: 06.08.26.50.13.
Mail: benoist.george@wanadoo.fr
Site: www.benoist-george.fr
41 Avenue du Docteur Justin Jolly
51240 La Chaussée sur Marne

La salle de bains de A à Z
nouvelle adresse: 2 rue Adrien Formez
La Chaussée/Marne
Laurent EXCOFFIER tel : 06 83 12 48 29
http://www.excoffier-laurent.fr excoffier.laurent@wanadoo.fr

SARL FLORENT CHAVARY Prestations
TRAVAUX AGICOLES
Agrément CA01361
51240 LA CHAUSSEE / MARNE
06.20.77.75.11 / 03.26.73.98.63
Paille et foin en petits ballots
Location valet 96 cm de large

Bien Vivre Ensemble

Chacun d'entre nous se doit de respecter les règles suivantes :

- *Je surveille la hauteur et la largeur de mes haies, arbres, …, afin que ceux-ci n'empiètent pas sur la voirie et/ou trottoirs, ni chez mes voisins.*

- *Je ne me gare pas sur les trottoirs, afin de ne pas entraver la libre circulation des piétons. Je respecte les vitesses de circulations.*

- *Je suis responsable de l'entretien des trottoirs situés le long de ma propriété (neige, verglas, feuilles…), tout doit être évacué et non poussé dans les caniveaux, ce qui pourrait alors causer de gros soucis sur l'écoulement des eaux pluviales.*

- *Je ramasse les déjections de mon animal de compagnie abandonnées sur les trottoirs, espaces verts…*

Si votre chien ne peut pas le faire tout seul

Aidez-le !!!

- *Je promène mon animal de compagnie en laisse dans le village tout au long de l'année ainsi que dans les champs et bois du 15 avril au 30 juin.*

- *Je respecte mes voisins en entretenant mon jardin, en bricolant. Les travaux sont autorisés :*

Les jours ouvrables (du lundi au vendredi) de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 19h00
Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

Toutefois, de 22 heures à 7 heures toute nuisance sonore est considérée comme du tapage nocturne.

- *Je n'ai pas le droit de brûler les déchets ménagers à l'air libre. Les déchets dit ''verts'' produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers. (Arrêté préfectoral). Les déchets verts doivent être déposés en déchetterie.*

ENSEMBLE, Nous pouvons avoir un village agréable à vivre…

Comptes rendus des réunions du Conseil Municipal

❖ Compte rendu du Conseil Municipal du 28 Novembre 2022

Présents : Frédéric AGNUS, Stéphane AUBRY, André CASTAGNA, Didier CLEMENT, Thierry COPPIN, Mickaël GIBONI, Jimmy LAMBERT, Cécile PERRAUD, Patricia SALERNO, Bruno SALERNO, Amélie TENDART.
Absents excusés : Jean François DUGOIS (pouvoir à Thierry COPPIN), Stéphanie PERROUD (pouvoir à Patricia SALERNO)
Absents non excusés : Thomas DELACOURT

Le quorum étant atteint et après approbation du compte rendu du conseil municipal précédent, le maire déclare la séance ouverte.

Monsieur le maire informe le conseil que les porteurs du projet d'une unité de méthanisation qui devaient venir faire une présentation ce jour, ont annulé le rendez-vous par téléphone et annoncé que le projet était abandonné. Nous demanderons donc une confirmation écrite de leur part.

Les membres du conseil municipal ont décidé :

1. **Concernant la délibération portant sur l'adhésion au Syndicat Mixte Fermé création d'un «Territoire de sécurité urbain et rural» (TSUR).**
   Après exposé, à l'unanimité, le Conseil REFUSE d'adhérer au Syndicat mixte fermé pour l'implantation de vidéosurveillance sur la N4. Cela impliquerait une participation de 0.68 € par habitant et par an, à verser à ce dernier.
2. **Concernant la délibération portant sur l'Adhésion à la Convention Santé prévention du CDG51.**
   A l'unanimité, le conseil décide d'adhérer à la convention Santé prévention du CDG51 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.
3. **Concernant la délibération portant sur le transfert de charges et transferts financiers dotations de compensation pour 2022 et pour l'approbation du rapport de la commission de transfert (CLECT) la participation de la commune s'élevant à 146540.92€.**
   A l'unanimité, le conseil décide de s'abstenir à autoriser les transferts de charges et financiers.
4. **Concernant la délibération portant sur l'animation fête patronales 2023.**
   A l'unanimité, le conseil accepte le renouvellement de contrat avec Les Furies à hauteur de 2000 €.
5. **Concernant la délibération portant sur la Convention de mise à disposition du nouvel adjoint technique avec la communauté de communes Vitry Champagne et Der.**
   A l'unanimité, le conseil accepte la convention de mise à disposition, cette charge est évaluée sur la base de 17,14 % hebdomadaire, et autorise le maire à signer tous documents qui s'y rapporte.

Questions diverses :

- Concernant la délibération portant sur les dépenses Fêtes et cérémonies, Monsieur le Maire a proposé au Conseil, de prendre en charge les dépenses liées aux festivités au compte 6232 « fêtes et cérémonies »
  Après exposé, le conseil accepte à l'unanimité l'affectation de ces dépenses aux comptes 6232 « fêtes et cérémonies »
- Des plantations (arbres d'ornement et fruitiers) vont être faites par la Communauté de Commune à la Hayotte, avenue du Dr Justin Jolly, au terrain de foot, à la sapinière, et entre l'école et le city.

❖ Compte rendu du Conseil Municipal du 13 Janvier 2023

Présents : Frédéric AGNUS, Stéphane AUBRY, André CASTAGNA, Didier CLEMENT, Thierry COPPIN, Mickaël GIBONI, Jimmy LAMBERT, Cécile PERRAUD, Patricia SALERNO, Bruno SALERNO
Absents excusés : Jean François DUGOIS, Stéphanie PERROUD (pouvoir à Bruno SALERNO), Amélie TENDART (pouvoir à Patricia SALERNO)
Absents non excusés : Thomas DELACOURT

Le quorum étant atteint et après approbation du compte rendu du conseil municipal précédent, le maire déclare la séance ouverte.

Les membres du conseil municipal ont décidé :

1. **Concernant la délibération Recensement de la population 2023 : rémunération du coordonnateur et des agents recenseurs.**
   Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la période de recensement se déroulera du 19 janvier au 18 février 2023. Deux agents recenseurs seront chargés, sous la responsabilité du coordonnateur communal, du dénombrement de la population, la commune étant divisée en 2 districts.
   Pour compenser les frais de personnel assumés par la commune, une dotation forfaitaire de l'Etat d'un montant de 1 447€ sera versée à la commune. Cette dotation n'est pas affectée, la commune en a le libre usage.
   Il convient que le Conseil Municipal fixe les montants de l'indemnité des agents recenseurs et du coordonnateur communal. Elle peut être égale, supérieure ou inférieure à la dotation forfaitaire. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de fixer à 500 euros l'indemnité de chacun des 2 agents recenseurs et à 447 euros l'indemnité du coordonnateur.
   Monsieur le Maire est chargé du recrutement de ces 3 personnes.

2. **Concernant la délibération portant sur Convention AMO avec AD-P pour les travaux de voirie rue colonel Caillot**
Vu l'exposé fait par Monsieur le Maire sur les travaux à réaliser sur la voirie rue Colonel Caillot.
Le conseil municipal décide, à l'unanimité de ses membres présents, et après en avoir délibéré, d'autoriser Mr le Maire à signer un contrat d'assistance à la maitrise d'ouvrage qui lie la commune avec l'Etat pour le recrutement d'un maître d'œuvre en vue des travaux concernant la voirie rue colonel Caillot.
Ce contrat a pour objectif d'établir l'ensemble des pièces de marchés, dont un CCTP (cahier des clauses techniques particulières) à publier sur une plateforme de marchés publics.
Ce contrat prendra fin à la signature de l'acte d'engagement avec l'entreprise retenue. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE de donner tout pouvoir à Mr le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à l'aboutissement du projet et signer en son nom les documents se rapportant à cette décision.

3. **Concernant la délibération portant sur Convention AMO avec AD-P pour la réfection du réseau d'eau potable rue colonel Caillot**
Vu l'exposé fait par Monsieur le Maire sur les travaux à réaliser si situant rue Colonel Caillot concernant la réfection du réseau d'eau potable ; le conseil municipal décide, à l'unanimité de ses membres présents, et après en avoir délibéré, d'autoriser Mr le Maire à signer un contrat d'assistance à la maitrise d'ouvrage qui lie la commune avec l'Etat pour le recrutement d'un maître d'œuvre en vue des travaux concernant la réfection de l'eau rue colonel Caillot.
Ce contrat a pour objectif d'établir l'ensemble des pièces de marchés, dont un CCTP (cahier des clauses techniques particulières) à publier sur une plateforme de marchés publics.
Ce contrat prendra fin à la signature de l'acte d'engagement avec l'entreprise retenue. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE de donne tout pouvoir à Mr le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à l'aboutissement du projet et signer en son nom les documents se rapportant à cette décision.

4. **Concernant la délibération portant sur Convention de délégation de Maîtrise d'ouvrage pour travaux de réseau d'eau potable rue Colonel Caillot**
Des travaux d'aménagement routier dans le cadre des travaux de réfection de la voirie départemental, rue colonel Caillot.
Il est donc prévu que la Commune de La Chaussée sur Marne réalise les travaux d'aménagement par maîtrise d'ouvrage déléguée par le Syndicat Mixte à Vocation Unique de la Vallée du Fion.
Vu l'exposé fait par Monsieur le Maire sur les travaux de réseau d'eau potable à réaliser, se situant rue Colonel Caillot ; une Convention détermine les conditions dans laquelle le SMVU délègue à la commune de La Chaussée-sur-Marne la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement de la rue colonel Caillot
La mission s'étend à compter de la signature de la convention jusqu'à la fin de la garantie de parfait achèvement validée conjointement par les deux collectivités.
Le conseil municipal décide, à l'unanimité de ses membres présents, et après en avoir délibéré, d'autoriser Mr le Maire à signer cette convention ainsi que tous documents administratifs et comptables en lien avec la réalisation de ces travaux.

5. **Concernant la délibération portant sur ANNULE ET REMPLACE LA délibération n°06/2023 TRAVAUX de requalification de la rue Colonel Caillot – RD 60 : DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2023**
Le Maire expose :
Il est nécessaire de réaliser des travaux de requalification de la rue Colonel Caillot – RD60.
Divers éléments seront réalisés :
   - Au niveau accessibilité : Une création d'un trottoir de 1.40/1.50 m de large, au moins d'un côté de la voirie (des deux côtés quand l'emprise le permet)
   - Au niveau sécurité routière : création d'une zone 30, mise en place de coussins berlinois et reprise de passages piétons et au niveau voirie et réseaux divers.

Des travaux de réfection d'eau ainsi que de signalisation seront effectués.
Ces travaux sont soumis à l'approbation du conseil départemental, et Monsieur Le Maire propose aux conseillers que ces travaux de requalification puissent faire l'objet de demande de subvention DETR 2023.

Voirie		**Eau**	
Le détail des dépenses prévues et des subventions souhaitées se décomposent ainsi :		Le détail des dépenses prévues et des subventions souhaitées se décomposent ainsi :	
Coût estimatif des travaux	269 664 € HT	Coût estimatif des travaux	103 350 € HT
Coût de la Maitrise d'Œuvre	13 483 € HT	Coût de la Maitrise d'Œuvre	5 167 € HT
TOTAL HT	283 147 € HT	TOTAL HT	108 517 €
Subvention DETR 30% Subvention	84 944 € HT	Subvention DETR 30%	32 555 €
CD	24 706 € HT	Subvention CD 10%	10 851 €
Amende de police acceptée		Agence de l'eau 40 %	43 406 €
Reste à charge à la commune	173 497€ HT	*En cours, si classement très mauvais*	
		Reste à charge à la commune	21 705 €
TOTAL HT	283 147 €	TOTAL HT	108 517 €

Total subventions souhaitées (voirie + eau) :

NOM	Voirie	Eau	TOTAL HT
DETR	84 944 € HT	32 555 € HT	117 499 €
Département	24 706 € HT	10 851 € HT	35 557 €
Agence de l'eau			43 406 €
TOTAL HT	**196 462 €**		

A l'unanimité, le conseil autorise Mr le Maire à faire la demande de subvention DETR 2023

6. **Concernant la délibération portant sur Effacement des réseaux rue Colonel Caillot (RD60)**
Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet d'effacement des réseaux électriques, éclairage public et de télécommunication dans la rue du Colonel Caillot de notre commune, établi par le SIEM ; ces travaux seraient réalisés avant l'aménagement de la voirie.
Tableau récapitulatif des dépenses

Travaux	Montant	Participation de la commune
Effacement du réseau fils nus	184 000 €	9 200 €
Effacement du réseau Orange	73 407.38 €	73 407.38 €
Effacement du réseau Eclairage Public	62 000 €	50 422.50 €
TOTAL	319 407.38 €	133 029.88 €

En attendant la réfection de la voirie par la collectivité compétente, le SIEM n'effectuant pas de réfection de chaussée ou trottoirs, la commune devra assurer l'entretien des tranchées qui auront été remblayées en grave.

Après examen du projet et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve la solution technique proposée et est favorable à la réalisation du projet d'effacement des réseaux rue du Colonel Caillot, sous la maitrise d'ouvrage du SIEM,
- Donne délégation de signature au SIEM pour la convention d'enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables en lien avec la réalisation de l'opération.

7. **Concernant la délibération portant sur le Plan de financement des travaux rue colonel Caillot**

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de réaliser les travaux rue colonel Caillot, un plan de financement est présenté :

Le détail des dépenses prévues et des subventions souhaitées se décomposent ainsi :

Coût des travaux	447 616 €
Coût de la Maitrise d'Œuvre	16 179 €
Coût de la Maitrise d'Œuvre	6 201 €
TOTAL TTC	469 996 €
Subvention	-196 462 €
TOTAL	273 534 €
Emprunt	-120 000 €
Reste à charge à la commune	153 534 €

8. **Concernant la délibération portant sur la Décision Modificative n°6**
Monsieur Le Maire expose à l'assemblée délibérante que l'imputation du nouveau contrat JVS Horizon Villages Infinity a été modifiée.
Depuis le 01 janvier 2021, la nomenclature comptable a évolué et a impacté les articles comptables éligibles au FCTVA. Suite aux nouveaux comptes créés dans l'arrêté du 17 décembre 2020, la nouvelle nomenclature informatique en cloud oriente le contrat vers un contrat non éligible au FCTVA.
Pour cela il est à imputer au compte 6518 en M14. Il conviendrait donc de virer des crédits au chapitre 65 compte 6518 afin de pouvoir régler la facture JVS.

La modification budgétaire proposée étant la suivante :

Fonctionnement	
Dépenses	
Chapitre 011 Charges à caractère général	
Compte 615221 Bâtiment Public	– 5 664 €
Fonctionnement	
Dépenses	
Chapitre 65 Autre charges de gestion courante	
Compte 6518 Autre	+ 5 664 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE à l'unanimité d'accepter la Décision Modificative ci-dessus et d'autoriser Mr le Maire à signer tout document se référant à ce dossier.

9. **Concernant la délibération portant sur TRAVAUX de requalification de la rue Colonel Caillot – RD 60 : DEMANDE DE SUBVENTION au Conseil Départemental 2023**

Monsieur Le Maire expose :
Il est nécessaire de réaliser des travaux de requalification de la rue Colonel Caillot – RD60.
Divers éléments seront réalisés :

- Au niveau accessibilité : Une création d'un trottoir de 1.40/1.50 m de large, au moins d'un côté de la voirie (des deux côtés quand l'emprise le permet)
- Au niveau sécurité routière : création d'une zone 30, mise en place de coussins berlinois et reprise de passages piétons et au niveau voirie et réseaux divers.

Des travaux de réfection d'eau ainsi que de signalisation seront effectués.
Ces travaux sont soumis à l'approbation du conseil départemental, et Monsieur Le Maire propose aux conseillers que ces travaux de requalification puissent faire l'objet de demande de subvention Au Conseil Départemental 2023.

Voirie		Eau	
Le détail des dépenses prévues et des subventions souhaitées se décomposent ainsi :		Le détail des dépenses prévues et des subventions souhaitées se décomposent ainsi :	
Coût estimatif des travaux	269 664 € HT	Coût estimatif des travaux	103 350 € HT
Coût de la Maitrise d'Œuvre	13 483 € HT	Coût de la Maitrise d'Œuvre	5 167 € HT
TOTAL HT	3 283 147 €	TOTAL HT	108 517 €
Subvention DETR 30% Subvention CD	84 944 € 24 706 €	Subvention DETR 30%	32 555 €
Amende de police acceptée		Subvention CD 10%	10 851 €
Reste à charge à la commune	173 497€	Agence de l'eau 40 %	43 406 €
		En cours, si classement très mauvais	
		Reste à charge à la commune	21 705 €
TOTAL HT	283 147 €	TOTAL HT	108 517 €

Total subventions souhaitées (voirie + eau) :

NOM	Voirie	Eau	TOTAL HT
DETR	84 944 € HT	32 555 € HT	117 499 €
Département	24 706 € HT	10 851 € HT	35 557 €
Agence de l'eau			43 406 €
TOTAL HT	**196 462 €**		

A l'unanimité, le conseil autorise Mr le Maire à faire la demande de subvention Conseil Départemental 2023.

10. **Concernant la délibération portant sur la Convention AMO avec AD-P pour les travaux de voirie rue colonel Caillot - prise en charge de la dématérialisation de la consultation des entreprises.**

Vu l'exposé fait par Monsieur le Maire sur les travaux à réaliser sur la voirie rue Colonel Caillot ; Le conseil municipal décide, à l'unanimité de ses membres présents, et après en avoir délibéré, d'autoriser Mr le Maire à signer un contrat concernant la prise en charge de la dématérialisation de la consultation des entreprises en vue des travaux concernant la voirie rue colonel Caillot.
Ce contrat a pour objectif d'autoriser le Bureau d'Etudes et Maîtrise d'Œuvre AD-P de consulter directement, sans programme si procédure formalisée, les entreprises publiées sur une plateforme de marchés publics

Ce contrat prendra fin à la signature de l'acte d'engagement avec l'entreprise retenue. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité DECIDE de donner tout pouvoir à Mr le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à l'aboutissement du projet et signer en son nom les documents se rapportant à cette décision.

❖ Compte rendu du Conseil Municipal du 27 Mars 2023

Présents : Frédéric AGNUS, Stéphane AUBRY, André CASTAGNA, Jean François DUGOIS, Mickaël GIBONI, Jimmy LAMBERT, Cécile PERRAUD, Patricia SALERNO, Amélie TENDART.
Absent excusé : Thierry COPPIN (pouvoir à Stéphane AUBRY), Stéphanie PERROUD (pouvoir à Patricia SALERNO), Bruno SALERNO (pouvoir à Jean François DUGOIS)
Absents non excusés : Didier CLEMENT, Thomas DELACOURT

Le quorum étant atteint et après approbation du compte rendu du conseil municipal précédent, le maire déclare la séance ouverte.

Les membres du conseil municipal ont décidé :

1. **Concernant la délibération portant sur l'approbation du compte de gestion**
   - Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'année 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif , l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.
   - Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022.
   - Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.
   - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2022 au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire.
   - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.
   - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

   Le Conseil Municipal, DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2. **Concernant la délibération portant sur l'approbation du compte administratif 2022**
   Sous la présidence de Mme SALERNO Patricia, adjointe chargée de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2022 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement	Dépenses	597 657.31 €
	Recettes	690 647.13 €
Excédent de clôture		92 989.82 €
Excédent antérieurs reporté		279 282.07 €
Résultat affecté		372 271.89 €
Investissement	Dépenses	192 126.01 €
	Recettes	262 227.80 €
Excédent de clôture :		70 101.79 €
Excédent antérieurs reporté		131 531.64 €
Solde global d'exécution		201 633.43 €
Restes à réaliser au 31/12/2021		43 875.60 €
Résultat cumulé 2022		530 029.72 €

   Hors de la présence de Monsieur le maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2022

3. **Concernant la délibération portant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2022**
   Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2022, en adoptant le compte administratif qui fait apparaitre :

   Reports :
   Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 131 531.64 €
   Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 279 282.07 €

   Soldes d'exécution :
   Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 201 633.43 €
   Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 372 271.89 €

   Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :
   En dépenses pour un montant de : 43 875.60 €
   En recettes pour un montant de : 0.00 €

   Besoin net de la section d'investissement :
   Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 54 684.66 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Compte 1068 :
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0.00 €

Ligne 002 :
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 328 396.29 €

4. Concernant la délibération portant sur le VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2023 tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous :

- Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,
- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

Le budget primitif, pour l'exercice 2023, se présente ainsi en recettes et dépenses :

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	803 471.89 €	803 471.89 €
INVESTISSEMENT	404 458.84 €	404 458.84 €

5. Concernant la délibération portant sur le Vote des taux communaux d'imposition pour l'année 2023

Le conseil municipal, après en avoir délibéré (préciser clairement le sens du vote et la répartition des voix, et en cas de partage égal des voix le sens du vote du maire) DÉCIDE :

- De fixer ainsi les taux d'imposition applicables pour l'année 2023
  - taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 34.02 %
  - taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 16.79 %
  - taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THS) : 12.04 %
- De charger le maire de la transmission de ces informations aux services préfectoraux dans les délais légaux.

6. Concernant la délibération portant sur la Convention de mise en superposition d'affectation (CSA) du domaine public fluvial

Le Maire expose :
Le département aménage la Véloroute d'intérêt national n°52 entre CHEPY et VITRY-LE-FRANCOIS.
L'aménagement consiste en des cheminements, des aménagements paysagers et des équipements divers implantés en rive gauche du canal latéral à la Marne, sur diverses communes, dont La Chaussée-sur-Marne, sur les emprises du chemin de halage et ses dépendances.
L'ensemble forme un itinéraire de déplacement doux pour les cyclistes, les piétons ainsi qu'un lieu d'agrément.
La partie du domaine public fluvial recouvert par les aménagements fait l'objet d'une superposition d'affectation donnant lieu à la présente convention.
L'affectation première est celle du domaine public fluvial, l'affectation secondaire, celle du domaine public routier géré par le Conseil Départemental de la Marne.
Les Maires des communes traversées exercent chacun, sur le périmètre de la commune, les pouvoirs de police général et de la circulation qui découlent de l'affectation secondaire.
Monsieur le Maire propose de signer la convention.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 12 voix d'abstention, décide :

- De ne pas signer la convention
- D'attendre des précisions sur le dossier.

7. Concernant la délibération portant sur les Tarifs de la Salle des fêtes

Le Maire expose aux Conseillers municipaux qu'il y aurait lieu de revoir la tarification de la salle des fêtes fixée par délibération n°7/2018 du 12 janvier 2018, suite à l'augmentation des charges de fonctionnement (électricité, chauffage et entretien) due à l'inflation.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe comme suit les tarifs de locations des diverses salles :

- Personnes non domiciliées dans la commune :
  . Week-end : vendredi à 11h au lundi à 11h : 400 €
  . Vin d'honneur : 160 €
- Personnes domiciliées dans la commune :
  . Week-end : vendredi à 11h au lundi à 11h : 250 €
  . Vin d'honneur : 120 €
- Associations de la commune :
  . Du lundi au jeudi soir : mise à disposition gracieusement
  . Un week-end par an : gratuit
  . Autres week-ends : vendredi à 11h au lundi à 11h : 65 €

- Associations et entreprises hors commune :
  . Week-end : 270 €
  . Un jour dans la semaine : 120 €

- Caution :
  . 500 € pour le matériel et le bâtiment
  . 250 € pour le ménage

Les tarifs prendront effet le 01 septembre 2023

8. **Concernant la délibération portant sur l'autorisation au Maire d'acquérir la parcelle YE0026**
   Il est proposé aux conseillers d'acquérir la parcelle YE0026 de 1775 m², située entre le chemin rural dit chemin de la Cote Huart et la RN 44.
   Cet achat permettrait de prévoir un terrain de jeux, qui serait excentré du village.
   Après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal, DECIDE d'acheter la parcelle de terrain cadastrée YE0026, et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document correspondant.

9. **Concernant la délibération portant sur l'autorisation au Maire d'acquérir la parcelle YE0026 – Annule et remplace la délibération 19/2023**
   Il est proposé aux conseillers d'acquérir la parcelle YE0026 de 1775 m², située entre le chemin rural dit chemin de la Cote Huart et la RN 44.
   Cet achat permettrait de prévoir un terrain de jeux, qui serait excentré du village.
   Après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal, DECIDE d'acheter la parcelle de terrain cadastrée YE0026 pour un montant de 3 000 € + Frais de notaire, et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document correspondant.

10. **Concernant la délibération portant sur le DROIT DE PLACE BROCANTE 2023**
    Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il y aurait lieu de statuer sur le montant du droit de place pour la Brocante 2023, organisée par l'association Familles Rurales.
    M. Le Maire propose que la location soit à l'euro symbolique. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser cette manifestation aux conditions fixées ci - dessus.

11. **Concernant la délibération portant sur les SUBVENTIONS ALLOUEES AUX ASSOCIATIONS 2023**
    Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, de fixer comme suit les subventions allouées pour l'année 2023 à différentes associations :

Les amis de nos églises :	100 €
Amicale des sapeurs-pompiers :	500 €
Union des Anciens Combattants :	100 €
Association des Parents d'élèves :	900 €
Lire et Faire lire :	20 €
Souvenir Français :	50 €
Association Familles Rurales :	500 €
Club Foot Chausséen :	500 €
Centre Culturel et Sportif :	500 €

❖ Compte rendu du Conseil Municipal du 17 Avril 2023

Présents : Frédéric AGNUS, Stéphane AUBRY, André CASTAGNA, Didier CLEMENT, Jean François DUGOIS, Mickaël GIBONI, Jimmy LAMBERT, Cécile PERRAUD, Stéphanie PERROUD, Patricia SALERNO, Bruno SALERNO, Amélie TENDART.
Absents excusés : Thierry COPPIN (pouvoir à Jean François DUGOIS), Thomas DELACOURT (pouvoir à Patricia SALERNO)

Le quorum étant atteint et après approbation du compte rendu du conseil municipal précédent, le maire déclare la séance ouverte.

Les membres du conseil municipal ont décidé :

1. **Concernant la réélection du 1er Adjoint**
   Vu la lettre de démission de M. Thierry COPPIN des fonctions du 1er adjoint au maire ; de la responsabilité de la commission «Voirie et bâtiments» ; de la commission «des impôts directs» en tant que suppléant; de la commission «d'Appel d'offre» en tant que suppléant et de la commission «des finances» en date du 06 avril 2023, adressé à M. le Préfet.
   Considérant qu'il convient de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint qui gardera le rang de 1er adjoint.
   Il est proposé au conseil municipal de procéder à l'élection du 1er adjoint au maire

   Sont candidats : Monsieur Jean-François DUGOIS
   Il est procédé au vote à bulletins secrets.

   Le dépouillement donne les résultats suivants :
   Nombre de bulletins dans l'urne : 14
   Nombre de bulletins blancs ou nuls : 2
   Nombre de suffrages exprimés : 12

   Monsieur Jean-François DUGOIS est élu 1er adjoint au maire par 12 voix

2. **Concernant la réélection du 3eme Adjoint**
   Vu la lettre de démission de M. Thierry COPPIN des fonctions du 1er adjoint au maire ; de la responsabilité de la commission «Voirie et bâtiments» ; de la commission «des impôts directs» en tant que suppléant ; de la commission «d'Appel d'offre» en tant que suppléant et de la commission « des finances » en date du 06 avril 2023, adressé à M. le Préfet.

Considérant qu'il convient de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint qui prendra le rang de 3ème adjoint.
Il est proposé au conseil municipal de procéder à l'élection du 3ème adjoint au maire

Sont candidats : Monsieur Bruno SALERNO
Il est procédé au vote à bulletins secrets.

Le dépouillement donne les résultats suivants :
Nombre de bulletins dans l'urne : 14
Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 14

Monsieur Bruno SALERNO est élu 3ème adjoint au maire par 14 voix

3. **Concernant la réélection de délégation au Syndicat Intercommunal à vocation unique de la Vallée du Fion**
Vu la lettre de démission de M. Thomas DELACOURT des fonctions de délégué au Syndicat de l'eau
Considérant qu'il convient de procéder à l'élection d'un nouveau délégué au Syndicat Intercommunal à vocation unique de la Vallée du fion.
Il est proposé au conseil municipal de procéder à l'élection du nouveau délégué au Syndicat Intercommunal à vocation Unique de la Vallée du fion.

Sont candidats : Monsieur Didier CLEMENT
Il est procédé au vote à bulletins secrets.

Le dépouillement donne les résultats suivants :
Nombre de bulletins dans l'urne : 14
Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 14

Monsieur Didier CLEMENT est élu déléguer au Syndicat de l'eau au maire par 14 voix

4. **Concernant la convention de mise en superposition d'affection (CSA) du domaine public**
Au vu de nouveaux éléments, Monsieur Le Maire expose :
Le département aménage la Véloroute d'intérêt national n°52 entre CHEPY et VITRY-LE-FRANCOIS.
L'aménagement consiste en des cheminements, des aménagements paysagers et des équipements divers implantés en rive gauche du canal latéral à la Marne, sur diverses communes, dont La Chaussée-sur-Marne, sur les emprises du chemin de halage et ses dépendances.
L'ensemble forme un itinéraire de déplacement doux pour les cyclistes, les piétons ainsi qu'un lieu d'agrément.
La partie du domaine public fluvial recouvert par les aménagements fait l'objet d'une superposition d'affectation donnant lieu à la présente convention.
L'affectation première est celle du domaine public fluvial, l'affectation secondaire, celle du domaine public routier géré par le Conseil Départemental de la Marne.
Les Maires des communes traversées exercent chacun, sur le périmètre de la commune, les pouvoirs de police général et de la circulation qui découlent de l'affectation secondaire.
Monsieur le Maire propose de signer la convention. Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité :
   - De signer la Convention
   - De donner tous pouvoirs à Monsieur le maire concernant ce dossier.

5. **Concernant les tarifs tables et chaises**
Le Maire propose de fixer un tarif forfaitaire de location de tables et chaises.
Après délibération, le conseil décidé à l'unanimité d'instaurer un forfait :
1 à 5 tables + 6 chaises/table : 25 €
Pour toute table et chaises supplémentaires : 5 €

❖ Compte rendu du Conseil Municipal du 19 Juin 2023

Présents : Frédéric AGNUS, Stéphane AUBRY, André CASTAGNA, Didier CLEMENT, Thierry COPPIN, Jean François DUGOIS, Mickaël GIBONI, Jimmy LAMBERT, Cécile PERRAUD, Patricia SALERNO, Bruno SALERNO, Amélie TENDART.
Absents excusés : Stéphanie PERROUD (pouvoir à Patricia SALERNO
Absents non excusés : Thomas DELACOURT

Le quorum étant atteint et après approbation du compte rendu du conseil municipal précédent, le maire déclare la séance ouverte.

Les membres du conseil municipal ont décidé :

1. **Concernant la délibération portant sur l'Adhésion à la convention Santé Prévention du Centre de Gestion de la Marne**
Mr Le Maire rappelle à l'assemblée les éléments suivants :
Les collectivités territoriales doivent veiller à l'état de santé des agents en ayant comme préoccupation d'empêcher toute altération de leur état de santé du fait de l'exercice de leurs fonctions.
Chaque collectivité et chaque établissement public local doit disposer d'un service de médecine professionnelle et préventive.
Cette obligation peut être satisfaite par l'adhésion à un service créé par un Centre de Gestion.
Le Centre de Gestion de la Marne dispose d'un pôle prévention et santé au travail regroupant autour de la médecine professionnelle et préventive une équipe pluridisciplinaire composée de conseillers en prévention des risques, ergonome, psychologue du travail référant handicap.

En complément du suivi médical, cette équipe exerce une mission de conseil de la collectivité sur toute question relative à la prévention des risques professionnels, ou au maintien dans l'emploi de leurs agents.
Considérant que la convention proposée par le Centre de gestion et annexée à la présente délibération permet de faire appel à l'ensemble de ces compétences,
Considérant le mode de financement fixé par le Centre de gestion, reposant sur la levée d'un tarif forfaitaire par agent et par an, fixé annuellement par le Conseil d'Administration du Centre de gestion, réalisée sur la base des effectifs au 1er Janvier de l'année à échoir, déclarés par la collectivité co-contractante. Pour tout agent recruté en cours d'année faisant l'objet d'une intervention du CDG dans le cadre du conventionnement, le tarif annuel forfaitaire sera facturé à la collectivité employeuse.
Considérant, que la collectivité ne dispose pas ou plus au 1er Janvier 2023 de conventionnement à un service de médecine de santé au travail,
Il propose l'adhésion à la convention santé prévention du Centre de gestion de la Marne à compter du 19 juin 2023.
Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal :

- Décide d'adhérer à compter du 19 juin 2023 à la convention santé prévention du Centre du gestion
- Autorise Mr le Maire à signer la convention correspondante, Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

2. Concernant la délibération portant sur le Retrait de la Communauté de Communes - Vitry Champagne et Der et adhésion à la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole

Mr le Maire expose, qu'en raison de la proximité territoriale de Pogny, Omey, Francheville sur Moivre, St Martin aux champs, Dampierre sur Moivre :

- Au niveau des services, la commune de La Chaussée côtoie celles de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole : ex notaires, maison médicale, clinique vétérinaire.
- Les habitudes quotidiennes des habitants de la Chaussée-sur-Marne sont plus axées sur Pogny : ex boulangerie, magasin d'alimentation, station-service, pharmacie, opticien, fleuriste, coiffeur, etc…
- Au niveau sportif, suite à l'éloignement des structures de Vitry-le-François, les enfants de la commune se tournent vers le gymnase de Vésigneul ainsi que la salle polyvalente de Pogny.
- La majorité des personnes actives travaillent en direction de la région Chalonnaise.

Le Conseil a la volonté de faire bénéficier ses habitants, des politiques publiques majeures de la communauté de communes de la Moivre à la Coole, qui sont porteuses d'avenir pour notre commune.
Sur le fondement de l'article L5211-19 du CGCT disposant que « le progrès de la coopération intercommunale se fonde sur la libre volonté de communes d'élaborer des projets communs de développements au sein de périmètres de solidarité ».
En vertu de l'article L5214-26 du CGCT d'une part, et de l'article L5216-11 d'autre part, le conseil municipal demande donc le retrait de la communauté de communes » Vitry Champagne et Der » et son rattachement à la communauté de communes de la Moivre à la Coole.
Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal,

- Décide le retrait de la Communauté de Communes – Vitry Champagne et Der et l'adhésion à la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole.
- Autorise Mr le Maire à signer tout document concernant ce dossier.

3. Concernant la délibération portant sur Projet de centrale photovoltaïque

Préalablement, Monsieur le Maire rappelle que tout membre du Conseil Municipal dont la famille, les proches ou lui-même ayant un intérêt direct ou indirect, de quelque nature que ce soit, à la réalisation du projet de centrale photovoltaïque aujourd'hui considéré, est susceptible, d'une part, d'être regardé comme un conseiller intéressé au sens de l'article L. 2131-11 du CGCT et, d'autre part, d'être poursuivi pour prise illégale d'intérêt, dès lors qu'il assiste à la séance du Conseil municipal, qu'il participe au vote de la délibération ou qu'il se manifeste en sa qualité d'élu en faveur dudit projet.
Par conséquent, Monsieur le Maire invite ceux des membres du Conseil Municipal qui ont ou auront, directement ou indirectement, un intérêt quelconque dans la réalisation de ce projet, à quitter la séance préalablement aux débats, à ne pas prendre part au vote.
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29, 1er alinéa ;
Considérant le projet d'implantation d'un parc photovoltaïque présenté par la société TSE située 55 allée Pierre Ziller à VALBONNE 06650 sur la Commune de La-Chaussée-sur-Marne (51240), au lieu-dit « Le Poteau » sur les parcelles cadastrées section ZA, n°9, 10 et 53.
Considérant que ce projet vise à édifier des structures fixes encrées au sol, des panneaux solaires, des locaux techniques, un poste de livraison, des portails et une clôture.
Considérant que ce projet s'inscrit dans le cadre de la politique nationale de développement de l'énergie photovoltaïque mais également dans le cadre des objectifs qu'entend poursuivre la Commune dans ce domaine.
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré : est favorable à l'unanimité à la réalisation du projet de création d'un parc photovoltaïque sur les parcelles ci-dessus identifiées et autorise Mr le Maire à signer tout acte afférent à ce projet.

4. Concernant la délibération portant sur Syndicat mixte du territoire de sécurité urbain et rural (TSUR) – Désignation de représentants à l'Assemblée spéciale

L'arrêté inter-préfectoral du 7 avril 2023 a décidé la création effective du syndicat mixte du territoire de sécurité urbain et rural au 1er juillet 2023.
Les statuts du syndicat prévoient que le Syndicat Mixte « TSUR Cœur Grand Est » est administré par un Comité syndical composé de représentants désignés par chacun des membres. La répartition des sièges est définie selon les tableaux ci-dessous :

	Catégorie 1 Assemblée spéciale	*Catégorie 2*	*Catégorie 3*
Catégorie de collectivités en fonction du nombre d'habitants	*Communes de moins de 10 000 Hab membre à titre individuel*	*Communes de plus de 10 000 Hab Communautés de communes*	*Communautés d'agglomération*
Nombre de représentant par seuil de population	*Collège dont la composition est calculée sur la base 1 représentant pour 7 communes*	*4*	*10*

Considérant le nombre de représentants de chaque catégorie et les transferts de compétence vers les communautés de communes qui sont en cours, le comité syndical sera composé de 51 membres au 1er juillet 2023.
Le comité syndical d'installation est programmé le lundi 10 juillet 2023.
Chaque commune membre du collège de catégorie 1, (commune dont la population est inférieure à 10 000 habitants ou n'ayant pas transféré la compétence à une communauté de communes) doit désigner un représentant au sein de l'assemblée spéciale qui sera réunie le 26 juin 2023 pour élire les représentants au sein du comité syndical.
Il est proposé au Conseil municipal de designer ce représentant :
- Monsieur CASTAGNA André Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Questions diverses :

- **A l'unanimité,** le Conseil municipal nomme Mr Stéphane AUBRY comme remplaçant de Mr Bruno SALERNO à la régie.

❖ Compte rendu du conseil municipal du 25 Septembre 2023

Présents : Frédéric AGNUS, Stéphane AUBRY, André CASTAGNA, Didier CLEMENT, Thierry COPPIN, Jean François DUGOIS, Mickaël GIBONI, Stéphanie PERROUD, Patricia SALERNO, Bruno SALERNO, Amélie TENDART.
Absents excusés : Jimmy LAMBERT (pouvoir à Jean François DUGOIS), Cécile PERRAUD, (pouvoir à Bruno SALERNO)
Absents non excusés : Thomas DELACOURT

Le quorum étant atteint et après approbation du compte rendu du conseil municipal précédent, le maire déclare la séance ouverte.

Les membres du conseil municipal ont décidé :

1. **Concernant la délibération portant sur le TIG : travaux d'intérêt**
   Monsieur Le Maire expose que dans le cadre de sa politique de prévention de la délinquance, la Commune de La Chaussée sur Marne souhaite développer l'accueil au sein des services, de personnes mineures et majeures condamnées par le Juge à effectuer un travail d'intérêt général (TIG).
   Le TIG est une peine alternative à l'incarcération qui consiste en un travail non réénuméré au sein d'une association, d'une collectivité publique (Etat, région, département, commune), d'un établissement public (hôpital, établissement scolaire…) ou d'une personne morale de droit privé, chargée d'une mission de service public.
   Elle peut être prononcée à l'encontre de personnes majeures ou mineures ayant commis un délit ou une contravention de cinquième classe.
   Le TIG peut être prononcé comme :
   - Peine principale, qui permet d'éviter l'emprisonnement
   - Peine complémentaire, qui s'ajoute à une autre peine, pour certaines infractions (délits routiers)
   - Peine de conversion d'une peine d'emprisonnement ferme par le juge d'application des peines ou obligation à exécuter dans le cadre d'un sursis probatoire.

   Les collectivités territoriales et leurs établissements souhaitant ou acceptant d'accueillir des personnes dans le cadre de TIG doivent demander leur inscription sur la liste des TIG.
   Il est donc proposé au Conseil Municipal de :
   - Solliciter auprès du Tribunal Judiciaire de Châlons-en-Champagne, l'inscription de la commune de La Chaussée sur Marne sur la liste des TIG
   - Autoriser Mr le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à ce dispositif et à signer tout acte nécessaire à l'accueil de personnes condamnées à une peine de TIG.

   Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à 12 voix pour et une abstention, le projet de la liste TIG

2. **Concernant la délibération portant sur l'approbation de l'avenant n°1 concernant les travaux de voirie Rue Colonel Caillot**
   Considérant la proposition de travaux supplémentaires : création de regards de visite,
   Considérant que le projet d'avenant implique le paiement supplémentaire d'un montant de 12 600€ TTC et qu'il entraîne ainsi une augmentation de 2,831 du montant initial du marché,
   Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal, décide
   D'autorise Mr Le Maire à signer l'avenant n°1 au marché signé avec l'entreprise Colas France pour un montant de :
   Taux de la TVA : 20%

Montant HT : 10 500€
Montant TTC : 12 600€

Et portant ainsi le montant total du marché à :

Taux de la TVA : 20%
Montant HT : 381 264, 64€
Montant TTC : 457 517,60€

3. **Concernant la délibération portant sur la subvention exceptionnelle à l'Association des parents d'élèves « APE »**

Mr Le Maire expose aux Conseillers municipaux qu'il a été saisi d'une demande exceptionnelle de subvention de l'APE
Cette année, l'école primaire de La Chaussée sur Marne participe exceptionnellement à la course « courir pour eux » à Mourmelon le Grand, organisée par l'Association « ROSEAU de REIMS », qui aura lieu le 29 septembre 2023.
Les dirigeants de l'association « APE » sollicitent la commune pour une subvention afin d'aider le financement pour la réservation des bus afin de conduire les enfants sur le lieu de la course.
Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal, décide d'accorder une subvention de 240€ à l'association « APE ».

4. **Concernant la délibération portant sur la désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux**

Considérant que le référent déontologue doit être désigné par délibération des organes délibérants avant le 1er Juin 2023
Considérant que les missions de référent déontologue sont exercées en toute indépendance et impartialité par de personnes choisies en raison de leur expérience et de leurs compétences,
Considérant que les personnes désignées en qualité de référent déontologue ne doivent exercer aucun mandat d'élu local de cette collectivité, avoir cessé cet exercice depuis au moins trois ans, ne pas être agent de la collectivité et ne pas se trouver en situation de conflit d'intérêt avec celle-ci,
Considérant l'intérêt de désigner plusieurs référents déontologues pour faire face à toute indisponibilité,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal désigne en qualité de référent déontologue pour les élus locaux de la collectivité :

- Madame ESTERMANN Nadine : Retraitée – Ancienne magistrate administrative
- Monsieur DENIS Patrick : Retraité depuis 2021 – Ancien DGS Ville et CC Vitry le François – Ancien élu municipal Chalons en Champagne (1983-2001)

Le référent déontologue exerce ses missions jusqu'au prochain renouvellement général des conseils municipaux.
Tout conseiller de la collectivité pourra saisir directement le référent déontologue sans passer par la collectivité. Les coordonnées et modalités de saisine du ou des référents désignés par la présente délibération seront adressées à l'ensemble des élus de la collectivité
Il est précisé que les échanges entre les élus et le référent déontologue sont confidentiels. Les avis et conseils formulés par le référent déontologue demeurent consultatifs.
Le référent déontologue percevra une indemnité par dossier versée par la collectivité dans les conditions fixées par l'arrêté de 6 décembre 2022 (n°IOMB2224141A) et que les crédits seront ainsi ouverts au budget. Le conseil autorise Mr le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce dispositif.

5. **Concernant la délibération portant sur le devis travaux place de la Mairie**

Mr le Maire présente le devis de l'entreprise SAS PROVOOST et FILS concernant l'installation de la fontaine sur la place de la Mairie
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à 12 voix pour et une abstention, d'accepter le devis de l'entreprise pour un montant

Montant HT : 14 850€
TVA : 2 970 €
Montant TTC : 17 820€

6. **Concernant la délibération portant sur l'échange de parcelle AC 314 – Ruelle du parc**

Mr le Maire expose aux conseillers, qu'en 2019, une délibération a été prise concernant un échange de parcelle (AC 314) située Ruelle du parc entre la commune et Mr CICOGNANI Marcel.
Cependant aucune suite n'a été données.
Cette année, Madame PARIZE Nadine (héritière de Mr CICOGNANI) désire régulariser cette situation.
Pour cela, Mr le Maire fait part aux conseillers qu'il serait opportun de procéder à l'échange de la parcelle AC 314; entre la commune et Madame PARIZE Nadine.
Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal décide d'autoriser Mr le Maire à signer avec Mme PARIZE Nadine l'acte d'échange Ruelle du parc, et tous les actes relatifs à ce dossier, pour permettre de mettre fin à une incohérence entre son emprise foncière et le terrain communal, tous les frais relatifs à cette opération seront à la charge de Mme PARIZE Nadine.

Questions diverses :

- Concernant l'acquisition du terrain avec la maison appartenant à la VNF, le Conseil Municipal décide de repousser la délibération, car il décide d'attendre la réponse de la VNF

- Concernant la possibilité de déplacement des bennes à verres, si accord du service déchets de la Communauté de communes Champagne et Der de Vitry le François, le Conseil accepte à l'unanimité, l'essai afin d'améliorer la qualité de vie du voisinage..

La chaussée, Mon village n°61
Décembre 2023

<u>Création</u>
<u>Mise en page</u>
<u>Impression</u>

Patricia Salerno
Amélie Tendart